

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 6 MAI 2014 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Jean Perron, conseiller, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2014

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2014

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2014

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2014

5.3 Présentation, par les vérificateurs, du rapport financier au 31 décembre 2013

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 744 120, 6236, route de Fossambault

6.3 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10850-2014 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les normes pour les projets intégrés d'habitation et les grilles des spécifications des zones 85-P et 63-REC

6.4 Aliénation des modules de planches à roulettes

6.5 Octroi de contrat pour l'entretien paysager 2014 / Jean-Pierre Allard

6.6 Addenda #1 / Contrat relatif à l'entretien des immeubles municipaux

6.7 Demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de développement culturel de la MRC de la Jacques-Cartier / Projet de « Boîte à lire »

6.8 Demande d'ajustement des honoraires professionnels en vertu de la surveillance des travaux aux étangs aérés / CIMA+

7. PARTIE INFORMATIVE

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9. AFFAIRES DIVERSES

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

90-05-2014

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec l'ajout des points suivants :

- 6.9 Adoption du Règlement numéro 10860-2014 abrogeant le Règlement numéro 10150-2009 et prescrivant les modalités relatives aux matières résiduelles;
- 6.10 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le plan de zonage et la grille des spécifications pour la zone 27-H;
- 6.11 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10870-2014 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le plan de zonage et la grille des spécifications pour la zone 27-H;
- 6.12 Mandat pour la préparation d'une cause-type / Droits de mutations au Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) / *BCF, Avocats d'affaires s.e.n.c.r.l.* ;
- 6.13 Mandat professionnel dans le dossier de la contestation des valeurs au rôle d'évaluation 2014-2015-2016 du Domaine de la Rivière-aux-Pins / *BCF, Avocats d'affaires s.e.n.c.r.l.*

91-05-2014

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2014

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2014.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 19 h 38, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 38.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2014

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'avril 2014 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2014

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 avril 2014 et les invite à le consulter.

92-05-2014

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2014

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 avril 2014 totalisant 385 140,50 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 avril 2014 totalisant une somme de 385 140,50 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

5.3 Présentation, par les vérificateurs, du rapport financier au 31 décembre 2013

Monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, dépose et fait la présentation du rapport financier pour l'exercice budgétaire terminé le 31 décembre 2013.

Monsieur le maire félicite ses collègues du conseil municipal ainsi que le personnel pour les résultats obtenus.

6. AFFAIRES COURANTES

93-05-2014

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du 24 avril 2014 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

94-05-2014

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 744 120, 6236, route de Fossambault

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 6236, route de Fossambault et désigné sous le lot numéro 4 744 120, laquelle vise à permettre une remise en cour avant, alors que la norme réglementaire ne l'autorise qu'en cours arrière et latérales;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 9.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 24 avril 2014 et recommande au conseil municipal de la refuser;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal reporte à une séance ultérieure la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 742 262.

95-05-2014

6.3 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10850-2014 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les normes pour les projets intégrés d'habitation et les grilles des spécifications des zones 85-P et 63-REC

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir les normes pour les projets intégrés d'habitation et la grille des spécifications des zones 85-P et 63-REC;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les normes pour les projets intégrés d'habitation;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les grilles des spécifications des zones 85-P et 63-REC pour autoriser les projets intégrés d'habitation;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 4 mars 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 10850-2014 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier les normes pour les projets intégrés d'habitation et les grilles des spécifications des zones 85-P et 63-REC, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

96-05-2014

6.4 Aliénation des modules de planches à roulettes

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire effectuer des travaux majeurs de réaménagement de son parc sportif situé sur la rue des Étangs;

ATTENDU QUE la Ville prévoit se départir des modules pour planches à roulettes installés dans ce parc;

ATTENDU la demande reçue le 2 avril 2014 du Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) démontrant son intérêt à acquérir les modules pour planches à roulettes;

ATTENDU QUE la valeur résiduelle estimée de cet équipement est à toute fin pratique nulle;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'aliéner les modules pour planches à roulettes du parc sportif de la rue des Étangs en faveur du DRAP et ce, gratuitement.

97-05-2014

6.5 Octroi de contrat pour l'entretien paysager 2014 / Jean-Pierre Allard

ATTENDU l'offre de service présentée le 15 octobre 2013 par monsieur Jean-Pierre Allard dans le but de faire l'entretien des plates-bandes pour l'année 2014;

ATTENDU QUE son offre répond aux besoins de base du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE monsieur Jean-Pierre Allard soit mandaté pour faire la plantation et l'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2014 pour un montant de 19 000 \$, selon son offre de service du 15 octobre 2013;

D'autoriser le directeur général à signer tout document pertinent à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le poste budgétaire approprié du budget de fonctionnement 2014.

98-05-2014

6.6 Addenda #1 / Contrat relatif à l'entretien des immeubles municipaux

ATTENDU l'augmentation du nombre de bureaux au garage municipal;

ATTENDU la demande du Service des travaux publics à l'effet d'augmenter la fréquence des nettoyages des locaux au garage municipal;

ATTENDU le contrat d'entretien ménager signé en date du 13 décembre 2011 avec M. Larry Polnicky;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer l'addenda #1 avec M. Larry Polnicky, prévoyant une augmentation de 200 \$ par mois, rétroactivement au 6 avril 2014, et ce, jusqu'à la fin du contrat prévue le 31 décembre 2014.

99-05-2014

6.7 Demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de développement culturel de la MRC de la Jacques-Cartier / Projet de « Boîte à lire »

ATTENDU QUE le conseil municipal désire promouvoir la lecture auprès des jeunes et des résidants;

ATTENDU le projet déposé au conseil pour la création et la mise en place d'une « Boîte à lire » sur la piste multifonctionnelle, devant l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE ce projet sera mis sur pied en collaboration avec le comité de bénévoles de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE les bénévoles de la bibliothèque s'assureront que le contenu de la « Boîte à lire » sera adéquat et en quantité suffisante;

ATTENDU QUE ce projet a pour but de permettre aux résidants et aux visiteurs de saisir un livre gratuitement pour en faire la lecture sur place ou encore de l'apporter le temps d'une lecture, de le faire voyager, ou simplement le rapporter;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise Mme Stéphanie Langlois, responsable des loisirs, culture et vie communautaire, à présenter une demande d'aide financière à la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de l'Entente de développement culturel pour le projet de « Boîte à lire ».

100-05-2014

6.8 Demande d'ajustement des honoraires professionnels en vertu de la surveillance des travaux aux étangs aérés / CIMA+

ATTENDU la facture présentée par CIMA+ le 11 juillet 2013 au montant de 31 320 \$ pour des honoraires professionnels associés aux activités de surveillance des travaux de mise aux normes des étangs aérés;

ATTENDU la durée de surveillance plus longue que celle qui était prévue au mandat initial;

ATTENDU QUE le conseil juge que cette demande d'ajustement des honoraires supplémentaires est justifiée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à payer, à la firme CIMA+, une somme de 31 320 \$ plus taxes pour des honoraires professionnels associés aux activités de surveillance des travaux de mise aux normes des étangs aérés;

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 2007-01-9025, 10470-2011 et 10480-2012.

101-05-2014

6.9 Adoption du Règlement numéro 10860-2014 abrogeant le Règlement numéro 10150-2009 et prescrivant les modalités relatives aux matières résiduelles

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, créée par décret du gouvernement et publiée dans la Gazette officielle du Québec le 11 décembre 2004;

ATTENDU qu'il y a lieu que chaque municipalité membre de la Régie adopte un règlement similaire pour prescrire certaines modalités relatives aux collectes et à la disposition des matières résiduelles de façon à l'uniformiser sur l'ensemble du territoire, le tout tel que prévu à l'article 17 de l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 10860-2014 abrogeant le Règlement numéro 10150-2009 et prescrivant les modalités relatives aux matières résiduelles, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

6.10 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le plan de zonage et la grille des spécifications pour la zone 27-H

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le plan de zonage et la grille des spécifications pour la zone 27-H.

102-05-2014

6.11 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10870-2014 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le plan de zonage et la grille des spécifications pour la zone 27-H

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir les normes d'implantation;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le plan de zonage et la grille des spécifications pour la zone 27-H;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent projet de règlement a été donné lors de cette séance du 6 mai 2014;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 10870-2014 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le plan de zonage et la grille des spécifications pour la zone 27-H.

103-05-2014

6.12 Mandat pour la préparation d'une cause-type / Droits de mutations au Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) / BCF, Avocats d'affaires s.e.n.c.r.l.

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est en désaccord avec l'interprétation faite par le DRAP relativement à la perception des droits de mutation;

ATTENDU QUE la façon de procéder du DRAP dans le calcul des droits de mutation crée un préjudice financier important à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QU'en toute équité, la Ville désire que la perception des droits de mutation des nouveaux propriétaires du DRAP soit effectuée selon la même procédure que les autres citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire qu'une cause-type soit entamée dans ce dossier, en Cour du Québec;

ATTENDU QUE la firme Heenan Blaikie Aubut a fermé ses portes;

ATTENDU QUE les avocats chargés du dossier chez Heenan Blaikie Aubut sont maintenant à l'emploi de BCF, Avocats d'affaires s.e.n.c.r.l.;

ATTENDU la volonté du conseil de maintenir le suivi des dossiers déjà en cours;

ATTENDU QU'il y a lieu de transférer le présent mandat à la firme BCF, Avocats d'affaires s.e.n.c.r.l. pour la poursuite du dossier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme BCF, Avocats d'affaires s.e.n.c.r.l. afin de poursuivre la préparation d'une cause-type relativement à la perception des droits de mutation du DRAP et ce, devant la Cour du Québec;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

104-05-2014

6.13 Mandat professionnel dans le dossier de la contestation des valeurs au rôle d'évaluation 2014-2015-2016 du Domaine de la Rivière-aux-Pins / BCF, Avocats d'affaires s.e.n.c.r.l.

CONSIDÉRANT la contestation des valeurs inscrites au rôle d'évaluation 2014-2015-2016 par le Domaine de la Rivière-aux-Pins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jean Laliberté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme BCF, Avocats d'affaires s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville à toutes fins nécessaires dans le dossier de contestation des valeurs au rôle d'évaluation 2014-2015-2016 du Domaine de la Rivière-aux-Pins;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération de l'année pour laquelle la dépense est effectuée.

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Horaire d'été en vigueur

Monsieur le maire informe la population que l'horaire d'été pour les employés sera en vigueur à compter du 23 mai. Les bureaux de l'hôtel de ville seront donc ouverts les vendredi après-midi jusqu'au 29 août 2013.

7.2 Journée nationale des Patriotes

Monsieur le maire informe les citoyens que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés le lundi 19 mai prochain en raison de la journée nationale des Patriotes.

7.3 Défi têtes rasées Leucan

Monsieur le maire rappelle qu'il a mis sa tête à prix pour la cause du Défi têtes rasées Leucan et qu'il est possible de faire un don sur le site Internet « tetesrasees.com » ou à l'accueil de l'hôtel de ville. Des articles promotionnels sont également disponibles à la mairie. C'est le 7 juin prochain, de 10 h à 14 h à la caserne des pompiers de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, que se tiendra une activité familiale avec jeux gonflables et animation alors que les présidents d'honneur se feront raser les cheveux.

7.4 Journée de l'arbre

Dans le cadre du « Mois de l'arbre », monsieur le maire invite les citoyens à participer à la Journée de l'arbre qui aura lieu le samedi 31 mai prochain à l'hôtel de ville, de 8 h 30 à 12 h. Les cartes de pages et vignettes de bateau seront également disponibles lors de cette journée.

7.5 Séance d'information gratuite / Projet INFO-STOP

La Ville organise une séance d'information gratuite en collaboration avec la Sûreté du Québec, dans le cadre du Programme d'aide aux personnes âgées et retraitées et pour les personnes en perte d'autonomie. Ce projet permet aux premiers répondants, aux policiers et à tous les autres intervenants d'obtenir rapidement et facilement des détails importants sur l'état de santé des occupants de la maison advenant une situation d'urgence. Différents sujets touchant la sécurité des aînés seront également abordés.

Monsieur le maire invite donc la population à participer à cette séance d'information le mercredi 14 mai, de 10 h à 12 h, au Pavillon Desjardins. Vous pouvez confirmer votre présence auprès de Mme Stéphanie Langlois, 418 875-3133, poste 240 ou par courriel.

7.6 Collecte des herbes et feuilles

Monsieur le maire informe la population qu'il y aura collecte d'herbes et de feuilles le lundi 12 mai prochain. Les sacs de plastique de couleur ou transparents sont interdits.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 30, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. L'augmentation de la valeur du rôle d'évaluation au DRAP;
2. Les conseillers responsables faisant partie du CCU.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 45.

105-05-2014

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 45.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier